

## COMMUNE DE BRUGELETTE

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE :

Avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon adoptant les liaisons écologiques visées à l'article D.II.2, §2, alinéa 4 du Code du Développement territorial.

### ENQUÊTE PUBLIQUE

#### AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En application de l'article 6 de la Directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et conformément à la décision du Gouvernement wallon du 5 juillet 2018, est organisée une enquête publique relative à l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon adoptant les liaisons écologiques visées à l'article D.II.2, §2, alinéa 4 du Code du Développement territorial.

Le projet consiste en l'adoption des liaisons écologiques visées à l'article D.II.2, §2, alinéa 4 du Code du développement territorial. L'autorité à l'initiative de l'avant-projet d'arrêté et compétente pour adopter les liaisons écologiques est le Gouvernement wallon.

Un rapport sur les incidences environnementales de l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon a été rédigé.

L'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon fait l'objet d'une procédure d'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière.

#### Durée de l'enquête publique

La durée de l'enquête publique est de quarante-cinq jours. Elle est ouverte le **22 octobre 2018** et clôturée le **5 décembre 2018**.

#### Consultation du dossier

Le dossier soumis à enquête publique peut être consulté gratuitement selon les modalités suivantes :

A la Cellule du développement territorial, 5 rue des Masuis Jambois à 5100 Jambes, les jours ouvrables (à l'exception des 2 et 15 novembre 2018) de 10h à 12h.

Sur le site Internet de la commune, à l'adresse suivante : [www.brugelette.be](http://www.brugelette.be)

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est Mme Véronique GASPARD, (068/45.73.10 & [urba-envir@brugelette.be](mailto:urba-envir@brugelette.be)).

#### Explications sur l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon

Toute personne peut obtenir des explications relatives à l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon auprès de la Cellule du développement territorial, M. Thierry BERTHET, délégué général, par téléphone, au 081/32 26 00, pour la région de langue française, et de la Direction d'Eupen, Mme Susanne HEINEN, directrice, par téléphone, au 087/59 85 30, pour la région de langue allemande.

## Réclamations et observations

---

Les réclamations et observations doivent être adressées au collège communal. Elles peuvent être écrites ou verbales.

Les réclamations et observations écrites peuvent être :

1. envoyées :
  - par courrier ordinaire, daté et signé à peine de nullité, à l'adresse suivante : **Administration communale de Brugelette, Grand Place, 2a à 7940 Brugelette**
  - par télécopie, datée et signée à peine de nullité, au numéro : **068/45.73.17**
  - par courrier électronique, daté et identifié à peine de nullité, à l'adresse suivante : [urba-envir@brugelette.be](mailto:urba-envir@brugelette.be)
2. remise en main propre contre récépissé.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : « **Avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2018 adoptant les liaisons écologiques visées à l'article D.II.2, §2, alinéa 4 du Code du Développement territorial.** »

Les réclamations et observations écrites doivent être envoyées ou remises avant la clôture de l'enquête ou le jour de la séance de clôture de l'enquête prévue le 5 décembre 2018 à 16 heures.

Les réclamations et observations verbales peuvent être recueillies :

1. sur rendez-vous, avant la clôture de l'enquête, par l'agent communal délégué à cet effet : Mme GASPARD Véronique (068/45.73.10 & [urba-envir@brugelette.be](mailto:urba-envir@brugelette.be))
2. lors de la séance de clôture de l'enquête : le 5 décembre 2018 à 16 heures.

### Séance de clôture de l'enquête publique

---

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 5 décembre 2018, à 16 heures à l'**Administration communale de Brugelette, Grand Place, 2a à 7940 Brugelette**

Brugelette, le 16/10/2018.

Par le Collège,

Le Directeur Général f.f.

  
Charlotte DESENFANT



Le Bourgmestre,

  
André DESMARLIERES